AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3385-BF
Reçu le 05/11/2026

2026_3385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 3 novembre 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 3 novembre de l'an deux mille vingt-six à 17h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu inhabituel de ses séances à Caylus, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes
Date de la convocation : 27 octobre 2026
Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 32
Présents : Mesdames BAGES, BIRS, CARDONNEL, GINESTOUS, HOFFMANN, MIRAMOND, PAPADOPOULO, PHILIPPE, SOCCOL, SOLEILHET, VIDAILLAC ;
Messieurs ADAM, BURG, COUSI, CROS, ESTRIPEAU, FERAL, GALAN, GALLAND, GAUTIER, LOMBARD, LOPINET, MARTY, PALACH, PETIT, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.
Absents : M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, M. HENRY a donné procuration à Mme BIRS
Madame BOZONNET est excusée
Monsieur ICHES est absent
Monsieur COUSI Vincent a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3385
Objet : Décision Modificative n°3 Budget Principal : Achat de Colonnes pour le service Ordures Ménagères

Madame la Présidente rappelle que nous avons été retenu sur les 2 appels à projet de Citéo pour la mise en place de colonnes de tri et de verre sur notre territoire. Afin de répondre au cahier des charges de ces 2 appels à projet, qui doivent être soldés d'ici la fin de l'année, il convient d'acheter quelques colonnes supplémentaires en 2026. Les crédits nécessaires n'étant pas inscrits au BP 2026, Madame la Présidente propose donc un virement de crédits sur le budget Principal de la communauté de Communes 2026, comme suit en section d'investissement.

CREDITS A MODIFIER SECTION D'INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	Article	Nature	Montant
Dépenses	204	20422	Subvention personnes de droit privé	- 51 000.00 €
Dépenses	21	2188	Autres Immobilisations corporelles	+ 51 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits sur le budget principal de l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus.

AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3385-BF
Reçu le 05/11/2026

Fait à Caylus
Le 3 novembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS

Le Secrétaire de séance

Vincent COUSI

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr./